

Ferney-Voltaire dans l'attente d'un second tour pour sceller son destin

A Ferney-Voltaire, cinq listes étaient présentes pour ces municipales 2020. A l'issue du premier tour, c'est Daniel Raphoz, maire sortant, qui arrive en tête.

FERNEY-VOLTAIRE

On le savait, les élections ont une saveur particulière à Ferney-Voltaire. Surtout lorsque cinq listes s'affrontent pour ces municipales 2020. Avec un taux d'abstention déjà très élevé en 2014, l'inconnue dans la cité du Patriarce était de savoir combien de Ferneyens se déplaceraient aux urnes. Avec le contexte du coronavirus on pouvait d'autant plus s'attendre à une très faible participation.

Au final, sur les 3791 Ferneyens inscrits sur les listes électorales, 1549 ont glissé un bulletin dans les urnes, soit une participation de 40,86 %.

A l'issue de ce premier tour, c'est Daniel Raphoz, maire sortant, qui obtient le plus de voix (619), avec 40,86 % des suffrages.

Daniel Raphoz, confiant

Il nous livrait ses premières impressions : « Sur une soirée comme celle-là, où nous avons cinq listes, nous sommes plutôt contents de notre résultat. Nous arrivons en tête dans tous les quartiers, c'est plutôt gratifiant. Maintenant, il y a un second tour à préparer. J'ai longtemps joué au rugby, c'est à la



Quatre bureaux de vote à Ferney-Voltaire.

fin de la deuxième mi-temps qu'on regarde si on a gagné. Nous sommes toujours au travail. » Mais alors face à lui, duel ou triangulaire ? « Peu importe. Je prendrais tous les adversaires. On attend de voir les alliances potentielles. » C'est la liste de François Meylan, « Ferney Avenir 2020 » qui truste la seconde place. L'ancien maire obtient 20,92 % soit 317 voix. Mais la surprise vient sans doute de la troisième place, obtenue par la liste de Jean-Loup Kastler « Ferney en

grand » avec 19,21 % des voix (291). « Tous les espoirs sont permis pour le second tour, commentait ce dernier, parce que nous sommes porteurs d'un projet qui est celui de l'hôpital public transfrontalier. Je pense que c'est ça qui a fait venir beaucoup de gens vers nous, surtout dans ce contexte de crise sanitaire ». « Ferney en grand » se maintiendra donc au second tour : « de manière générale, j'appelle les chefs de file de l'opposition à dépasser leurs égos pour avancer sur un projet commun. » La liste « Ferney-Voltaire :

tout pour plaire ! » de Dorian Lacombe obtient quant à elle 10,23 % des voix (155). « Pour ce qui est du score, nous pensons que c'est tout de même un exploit sachant que sur d'autres communes du Pays de Gex, les listes LREM n'ont pas obtenu de score aussi élevé. Avec 10,23 % c'est un bon score, surtout avec 5 listes et les circonstances nationales. Il faut toutefois se remettre en question, nous, notre équipe, voir ce que nous avons raté. Pour le second tour, nous allons réfléchir et ne pas réagir à chaud. » Enfin, Christian Landreau

avec « Ensemble pour Ferney » récupère 133 voix soit 8,78 %. Une déception pour le candidat : « Je pense que les Ferneyens ont fait un vote « utile » en ces temps troublés en choisissant le maire sortant. Concernant le second tour, certains candidats pourraient avoir la sagesse de se dire que mon projet pour Ferney semble répondre aux attentes des Ferneyens et qu'il serait de bon ton d'élargir sa base... »

(voir page 20 pour les réactions liées au report du second tour)

CORAUÉ DHÉNEIN

Comparaison avec 2014 :

- Inscrits : 3 791 en 2020 / 4 070 en 2014
- Nombre d'habitants : 9 766 / 8 452
- Taux d'abstention : 59,14 % / 50,25 %
- Résultats Daniel Raphoz : 40,86 % / 40,46 %
- Résultats François Meylan : 20,92 % / 42,50 %

Jean-François Obez l'emporte à Ornex



Le maire Jean-François Obez.

ORNEX

Sur les 1 961 inscrits à Ornex, seuls 823 habitants ont glissé un bulletin dans les urnes. Le taux d'abstention dans la commune se monte à 58,03 %. Jean François Obez, maire sortant, obtient 430 voix (54,29 %). La liste « Ornex demain » obtient donc 21 des 27 sièges au sein du conseil municipal. La liste « Ornex ensemble »

de Ghizlane Masrari obtient, elle, 362 voix soit 45,71 % des suffrages et donc 6 sièges. Contacté au téléphone, Jean François Obez se dit « content » : « On est forcément heureux quand on atteint ce qu'on vise. Mais je félicite Madame Masrari qui a fait une campagne très visible. Certaines choses durant la campagne ne m'ont certes pas toujours plu, mais cette journée d'élection s'est bien passée. Nous allons pouvoir travailler ensemble sur ce nouveau mandat. »

Aurélié Charillon conserve son fauteuil de maire à Prévessin-Moëns

PRÉVESSIN-MOËNS

Ils étaient 4 112 inscrits sur les listes électorales à Prévessin pour cette élection municipale 2020. Seuls 1 561 Prévessinois se sont déplacés jusqu'aux urnes. Soit environ 38 % de participation, ce qui rejoint globalement le taux national. C'est Aurélié Charillon, maire sortante, avec la liste « Agir ensemble pour Prévessin-Moëns » qui remporte l'élection. Elle obtient 874 voix soit 57,35 %. Son adversaire, Catherine Laverrière et la liste « Prévessin-Moëns Demain, ensemble et autrement pour une commune éc(h)oyenne », n'a obtenu que 650 voix soit 42,65 % des suffrages.

« Une campagne difficile »

Jointe par téléphone, la maire réélue avouait avoir vécu une campagne « difficile » : « Le contexte était particulier. Avec cette crise nationale du coronavirus, nous étions dans l'incapacité de savoir si les gens allaient venir voter ou non. Et puis la campagne a été très offensive. Les réseaux sociaux rendent les gens très agressifs et cela n'a pas été facile tous les jours. Cela n'était pas le cas en 2014. »

Mais aux yeux d'Aurélié Charillon, cette nouvelle victoire valide également le choix des Prévessinois fait en 2014 : « Cela rend d'autant plus humble. Je sais la responsabilité et les attentes fortes des habitants. Les Prévessinois m'ont confirmé leur confiance, il faudra donc d'autant plus engager. »

C. D.



Les électeurs de Prévessin ont confirmé leur choix de 2014.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)